

Règlement

Jeu-concours spécial fête des mères

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société Bonjour Services, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro : SAP500124888, dont le siège social est situé au ZAC Palegril, rue du Cers, 31330 Grenade

Organise du jeudi 25 mai à 14h au mercredi 31 mai à 00h, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Jeu-concours spécial fête des mères », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur Facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue de la manière suivante :

- 1) Pour participer, il faut vous connecter sur Facebook et liker notre page : <https://www.facebook.com/bonjourservices/>
- 2) Avec votre/vos enfant(s), trouvez 6 cœurs roses cachés dans l'image dédiée (pique-nique en famille)
- 3) Publiez un commentaire « trouvé ! » sur la publication concernée et partagez le jeu-concours à vos amis
- 4) Nous vous contactons par message privé, afin de nous dire où vous avez trouvé les cœurs.

Un tirage au sort des participants sera effectué pour désigner notre gagnant (le jeudi 1^{er} juin).

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

En fonction du nombre de participants ayant trouvé les 6 cœurs au bon endroit, un tirage au sort sera effectué le jeudi 1^{er} juin à 14h pour désigner notre gagnant.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours, le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant :

- Une Smartbox « Pour toi maman » (prix unitaire : 49.90€)

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Il pourra être adressé sur le site de Bonjour Services et sur la page Facebook de Bonjour Services.